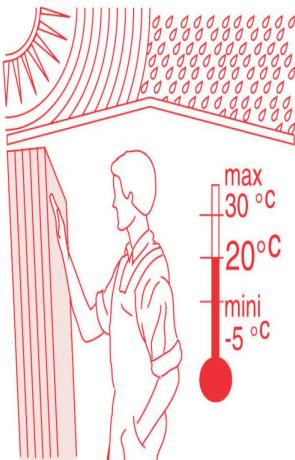


PRÉCAUTIONS DE POSE

Vous venez d'acquérir une porte intérieure, elle ne peut pas être utilisée pour un usage EXTÉRIEUR

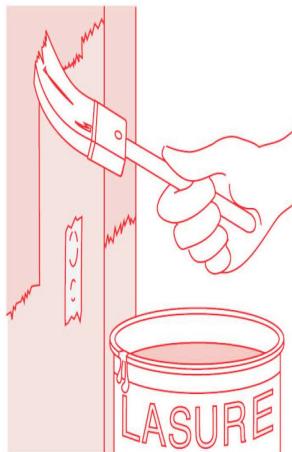
STOCKAGE



En attendant leur pose définitive, les portes doivent être stockées dans un local SEC et TEMPÉRÉ.

Le bois est séché à une humidité correspondant à l'utilisation finale, toute exposition prolongée dans un milieu à forte humidité entraînerait des dégradations irréversibles, ne pouvant être couvertes par notre garantie. (article 5.22 du DTU 36.1)

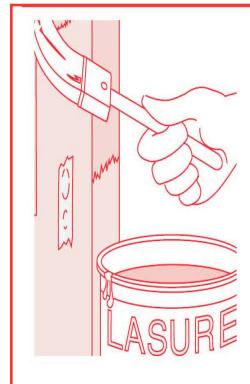
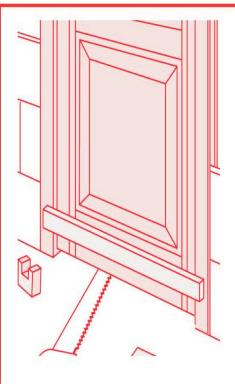
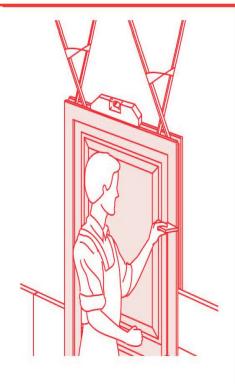
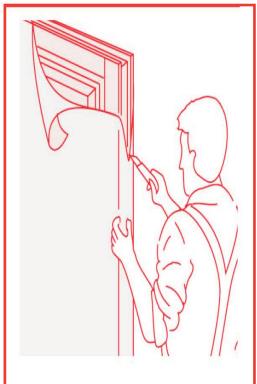
FINITION



AVANT LA POSE, l'application d'une première couche de finition (sur les surfaces et sur les huisseries «bâti») est impératif, pour protéger les blocs portes.

Tout type de vernis, lasure et peinture du commerce est compatible. Cependant il est recommandé d'effectuer des essais préalables dans la feuillure à brique du bâti. Le DTU 59.1 «travaux de peinturage» doit être respecté.

POSE



- Enlevez le film protecteur en découpant le long de la feuillure brique.

- Passez une première couche de finition sur l'huisserie (et les pieds d'huisserie) et sur la porte

- Protégez les pieds de l'huisserie (bâti) avec des chaussettes étanches, afin d'éviter les remontées d'humidité.

- Mettez le bloc porte en place.
- Recoupez ou calez les pieds.
- Contrôlez le niveau et l'aplomb.

IMPORTANT: Montez les cloisons porte fermée avec les cales de réglage en place.

- Pendant la période de séchage des matériaux humides (plâtre, ciment) dégondez la porte et stockez la dans un local sec.

À la fin des travaux, enlevez les cales de jeu, procédez aux finitions : verni, pose des couvres joints...



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

IMPORTANT

PRÉCAUTIONS DE POSE

Les menuiseries sont garanties deux ans. La garantie ne saurait être engagée si le stockage, la protection et la pose ne sont pas conformes aux DTU en vigueur